

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Retraites : Interpellation des députés

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : dimanche 24 novembre 2013

Démocratie & Socialisme

L'Assemblée nationale procèdera mardi 26 novembre à un vote bloqué sur le projet de loi sur les retraites et le report de six mois de la revalorisation annuelle des pensions. C'est ressenti par un certain nombre de députés comme un « passage en force ». Il est encore temps d'intervenir auprès de nos députés pour qu'ils ne votent pas cette nouvelle réforme des retraites. Nous reproduisons ici une interpellation que le collectif unitaire retraites 2013 (<http://www.retraites2013.org/>) invite à envoyer aux députés de nos circonscriptions

Monsieur le Député, Madame la Députée,

Le 15 octobre, lors du premier passage à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'avenir des retraites, la réforme n'a pas obtenu la majorité absolue. Depuis, le Sénat a majoritairement rejeté les dispositions essentielles du texte, conduisant à une unanimité contre le texte final. L'Assemblée nationale est donc de nouveau saisie.

Si cette réforme passe, elle entérine du coup la réforme Fillon qui mettait fin à la retraite à 60 ans. Elle s'inscrit dans le prolongement des réformes qui ont allongé la durée de cotisation requise pour une retraite au taux plein.

S'il fallait se convaincre que l'allongement de la durée de cotisation vaut en effet recul effectif de l'âge de départ à la retraite, il suffit de se reporter aux écrits de François Hollande lui-même.

Dans le document qui retrace la « stratégie de politique économique de la France » envoyé le 1er octobre à Bruxelles, le président de la République reconnaît en effet que l'âge de départ à la retraite va faire un bond suite à l'allongement à 43 annuités de la durée de cotisation en 2035 : « A terme, un assuré qui débute sa carrière à 23 ans (c'est la moyenne en France) ne pourra partir à la retraite au taux plein qu'à partir de 66 ans. Ainsi, l'âge légal de départ est maintenu à 62 ans, mais l'âge effectif de départ à la retraite, qui constitue le critère déterminant au regard de la soutenabilité des finances publiques, devrait augmenter mécaniquement ».

Il est vrai qu'il convient de rassurer la Commission européenne qui avait fait de ce recul une des conditions pour assouplir pendant deux ans la règle d'or budgétaire. Mais au moins chacun, vous-même en particulier, est ainsi prévenu de l'objectif réel de cette réforme.

Enfin, si cette réforme passe, la majorité gouvernementale aura, comme celle qui a permis les réformes Balladur puis Fillon, contribué à augmenter le chômage, à aggraver les conditions de vie et de santé des travailleurs, à baisser le pouvoir d'achat des retraités sans assurer la sauvegarde de notre système puisque refusant de toucher au coût du capital et à la politique d'austérité largement à l'origine des déficits des comptes sociaux.

Elle aura également contribué à pénaliser plus lourdement les femmes, alors que les inégalités de pension entre les sexes sont déjà très importantes et que le gouvernement affirmait vouloir les réduire. En effet, tout allongement de la durée de cotisation a des effets disproportionnés sur les femmes et entraîne une baisse plus forte du montant de leurs pensions, comme le reconnaît la Commission européenne elle-même dans un rapport récent sur les inégalités de pension entre les sexes.

Monsieur le Député, Madame la Députée, des millions de salarié-e-s, de retraité-e-s ont exigé en 2010 d'autres choix pour les retraites. Leur mobilisation a fortement participé au rejet de la politique conduite par Nicolas Sarkozy et à l'élection de l'actuelle majorité. Il convient de répondre à leurs attentes, exprimées de nouveau cet automne par des manifestations, rassemblements, au cours de débats publics....

Retraites : Interpellation des députés

Vous avez introduit dans le texte voté en première lecture par l'Assemblée, l'obligation pour le gouvernement de produire plusieurs rapports, indiquant que l'argumentation défendue par les collectifs citoyens et organisations associatives, politiques et syndicales mobilisées contre cette réforme ne peut pas être simplement écartée.

Aussi, je vous appelle à rejeter ce projet de loi afin d'ouvrir sur d'autres bases le débat sur les alternatives à la baisse programmée des pensions de retraite. Bien cordialement,

Un électeur de votre circonscription